



MARNE
Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 18/12/2025
Et
Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à M. BOUILLETTE Lionel, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme HAMEL Catherine, Mme MOURICHON Véronique à Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

CM2025_41 – Demande de subvention 2026 à l'État pour la rénovation du parc éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) a été réalisé par TRCS sur la commune de Bourron-Marlotte dont le but est la réduction du coût énergétique.

Plusieurs axes de réflexions ont été exposés, notamment le remplacement des sources lumineuses obsolètes, l'adaptation des puissances et flux d'éclairage par la hiérarchisation des voies qui permettra d'adapter l'éclairage en fonction des zones.

Suite à l'état des lieux qui a été effectué et afin d'être plus homogène, la commission travaux a décidé de modifier les sources lumineuses obsolètes par des LED et de le faire par armoire plutôt qu'au coup par coup. Cette solution a pour but de fournir un éclairage identique à tout un secteur.

En 2025, la commune a procédé au changement de 74 lanternes et 91 variateurs CA2P, ce qui correspond au secteur d'une armoire complète. Cette intervention s'est élevée à 64 000 € HT, soit 76 800 € TTC.

Le coût total pour les 538 variateurs CA2P et le remplacement des 350 lanternes sur les quinze armoires restantes, s'élève à 351 922,65 € HT, soit 422 307,18 € TTC.

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Septembre 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2026

.../...

.../... (suite de la délibération n°CM2025_41)

RECETTES		
Moyens financiers : aides publiques	Montant HT	Taux
État – (électionner conformément à la délibération) Toutes subventions État (DETR, DSIL, FONDS VERT)	281 538,12 € Le montant se calcule par application du taux sur le montant HT de l'opération.	80 %
État – autre (préciser) Envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Régional (préciser) Envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Départemental (préciser) Envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Autres (préciser) Envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Total aides publiques	281 538,12 € (à compléter)	80 % (à compléter)
Emprunts Banque des territoires <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	€	%
Ressources propres	70 384,53 €	20 %
Total général (à compléter)	351 922,65 € HT (2 chiffres après la virgule)	100,00%

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 351 922,65 € HT, soit 422 307,18 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 351 922,65 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et d'**autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État pour 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'État pour 2026 afin de rénover le parc éclairage public de Bourron-Marlotte.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Stéphanie PACTON

A Bourron-Marlotte, le 18/12/2025



Le Maire,
Vitor VALENTE